

ANOUX INFOS



N° 40 ANNEE 2020

Etat civil 2020



Décès : Mme GUHEL Jeanne le 22 février 2020

Mme BOUDET Berthe le 29 avril 2020

Mr TRITZ Pierre le 18 septembre 2020

Mr VENUTI Jean le 25 décembre 2020

Sincères condoléances aux familles.



Mariage : Mr KOSTRZEWA Jonathan et Mme CAUDEVILLE Coline

Le 17 octobre 2020

Sincères félicitations aux jeunes mariés

Nos doyens nous ont quittés cette année

Mr Pierre TRITZ qui nous a quittés cette année était le doyen de la commune.

Agé de 94 ans, il avait vu le jour à REMELFANG le 26 juin 1926.

Le nouveau doyen de la commune est MR DEMAISON Maurice, né le 03 octobre 1929.



Mme SCHERER Berthe, notre doyenne, nous a également quittés cette année.

Agée de 97 ans, elle était née le 12 mai 1923.

La nouvelle doyenne de la commune est Mme SCHMIT Arlette, née le 14 juin 1931.



Diététicienne nutritionniste

Jeanne Kosow

N° SIRET : 891 576 506 00010



Les résultats d'une alimentation saine :

- ♥ Augmentation de l'énergie
- ♥ Amélioration de sa silhouette
- ♥ Bien-être avec soi-même
- ♥ Équilibre de sa pathologie
- ♥ Prévention des maladies

Je vous propose des consultations diététiques pour acquérir au quotidien et sur le long terme une alimentation équilibrée, en combinant plaisir et bonne santé.

Aimant cuisiner et partager recettes et plaisir de la nourriture, j'organise également des cours de cuisine à votre domicile.

Motifs de consultation :

- Améliorer son équilibre alimentaire
- Prise de poids
- Perte de poids
- Alimentation du sportif
- Suite à une prescription médicale
- Une pathologie (digestive, cardiovasculaire, neurologique, diabète, intolérance, anémie, cancer, dénutrition, obésité...)

Consultation à votre domicile ou téléconsultation

Prise de rendez-vous par téléphone : **06.34.98.62.72**

Par mail : **diet.nutrition.est@gmail.com**

Ou sur instagram : **nutrition_est**

TRAVAUX / INVESTISSEMENTS

CREATION DE QUATRE APPARTEMENTS DANS L'ANCIENNE ECOLE

La commune réalise actuellement un chantier important de par son montant (500 000 euros). Il est l'investissement le plus important pour le budget de la commune après l'opération d'enfouissement des réseaux.

Son financement est assuré par des aides de l'état (DETR, du département et de la région grand-est) à hauteur de 40 %

Le reste est assuré par l'autofinancement communal.

Le marché est réparti en 10 lots.

Les entreprises retenues :

Lot 1 – VRD Gros Œuvre : MAZZIA

Lot 2 - Charpente / Couverture : MULTITTOIS

Lot 3 - Menuiserie /PVC : MENARD SAS

Lot 4 - Plâtrerie : PLATRERIE MODERNE

Lot 5 - Menuiserie intérieure : MENARD SAS

Lot 6 - Electricité : BUCCI

Lot 7 - CSV : MEA et MERTZ

Lot 8 - Carrelage : NASSO

Lot 9 – Sols souples : ANOUX PEINTURE

Lot 10 – Peinture : ANOUX PEINTURE







TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

VIDEOPROTECTION

Le système de vidéosurveillance de la commune sera bientôt amélioré, en effet deux caméras supplémentaires seront posées début 2021.

Ces deux caméras seront exclusivement destinées à la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules.

Elles seront disposées aux entrées sud et nord en complément des caméras en place actuellement.

Ce choix est issu d'une réflexion avec la gendarmerie au vu de certaines difficultés rencontrées dans l'exploitation des images.

Ce projet bénéficie d'une subvention de 2 000 euros sur le fond FIPD de la préfecture.

Le montant des travaux est de 5 400 euros HT

A noter que dans le cadre de cette démarche, plusieurs Cam/chasse ont été acquises, elles seront installées à des endroits restant à définir.

LOCAL AIRE DE JEUX

Des travaux sont en cours actuellement dans le local de l'aire de jeux. Il s'agit de la pose de carrelage à l'intérieur du bâtiment.

Cette opération est destinée à rendre plus fonctionnelle l'utilisation du local.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise Zavatierro.

LOCAL RUE EN FOURNIRUE

La mairie possède un local technique, rue en Fournirue, ce lieu sert essentiellement au rangement de l'outillage et du matériel communal.

Afin de rendre ce local plus fonctionnel, des travaux seront engagés dans les années à venir.

Une première tranche de travaux, réfection du sol en terre battue, sera réalisée prochainement.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ÉGLISE

Depuis quelques années maintenant la commune entreprend des travaux pour la rénovation de notre église.

La zinguerie a été remise en état, le clocher a été réparé et la toiture révisée.

C'est à la remise en peinture et à la remise en état des plâtres de l'intérieur de l'église qu'il faut s'attaquer.

Une remise en état du mécanisme des cloches est également à prévoir.

Notre église SAINT PAULIN est le bâtiment emblématique de la commune, son entretien est une priorité.

Le montant des travaux est estimé à 35 000 euros HT.

Une subvention a été obtenue auprès de l'état (11 000)

D'autres financements sont recherchés (DSIL et région)

RAPPEL

Dans le cadre de cette opération la commune a mis en place un mécénat (obligatoire pour toucher les subventions) avec la fondation du patrimoine.

Un appel aux dons est en cours de réalisation auprès des habitants, des entreprises locales et tous mécènes possibles.

Merci d'avance pour votre soutien.



EGLISE SAINT-PAULIN D'ANOUX

Participez à la restauration intérieure de l'église Saint-Paulin d'Anoux, petit village de 265 habitants, au Nord de la Meurthe-et-Moselle.

Eglise Collecte En Cours



ANOUX



10 080 € mobilisés
2 680 € de dons
sur 10 000 € 27%



697 jours
restants

Soutenir ce projet

Païement 100% sécurisé

◆ ◆ Le lieu et son histoire : le petit patrimoine d'Anoux

L'église d'Anoux, dédiée à Saint-Paulin, remonterait au XVI^e siècle. Un cartouche en pierre remployé mentionnant la date de 1551 a d'ailleurs été retrouvé.

L'édifice en tant que tel, remanié à plusieurs reprises, agrandi en 1818 fut reconstruit de 1834 à 1836 à l'emplacement de l'ancien édifice mais dans une autre orientation, c'est-à-dire perpendiculairement à la rue principale. Le nouveau clocher à bulbe, terminé en 1859, donne à l'église d'Anoux son aspect actuel.

Le village d'Anoux possède également un joli lavoir, restauré en 2014-2015, grâce au soutien de la Fondation du Patrimoine de Lorraine. Le patrimoine à restaurer s'inscrit dans le sillage des nombreux sites touristiques, tels que la Cité radieuse construite par Le Corbusier ou la Ville Vieille de Briey, située à moins de 10 kilomètres.

◆ ◆ Le lieu et son histoire : le petit patrimoine d'Anoux

L'église d'Anoux, dédiée à Saint-Paulin, remonterait au XVI^e siècle. Un cartouche en pierre remployé mentionnant la date de 1551 a d'ailleurs été retrouvé.

L'édifice en tant que tel, remanié à plusieurs reprises, agrandi en 1818 fut reconstruit de 1834 à 1836 à l'emplacement de l'ancien édifice mais dans une autre orientation, c'est-à-dire perpendiculairement à la rue principale. Le nouveau clocher à bulbe, terminé en 1859, donne à l'église d'Anoux son aspect actuel.

Le village d'Anoux possède également un joli lavoir, restauré en 2014-2015, grâce au soutien de la Fondation du Patrimoine de Lorraine. Le patrimoine à restaurer s'inscrit dans le sillage des nombreux sites touristiques, tels que la Cité radieuse construite par Le Corbusier ou la Ville Vieille de Briey, située à moins de 10 kilomètres.

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois et vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 9 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au titulaire d'un compte bancaire des recettes nettes des frais de gestion éventuels forfaitairement à 0,5% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet du label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don avant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine

C/O FFD

62, avenue de Metz

54000 Nancy

03 83 46 86 35

lorraine@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



MARIE D'ANOUX

31 rue Pasteur

54150 Anoux

03 82 21 33 06

maire.anoux@wanadoo.fr

NOS PARTENAIRES



Copier graphique, Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ecole d'Anoux - Document généré par PDF24. Disponible sur internet publique

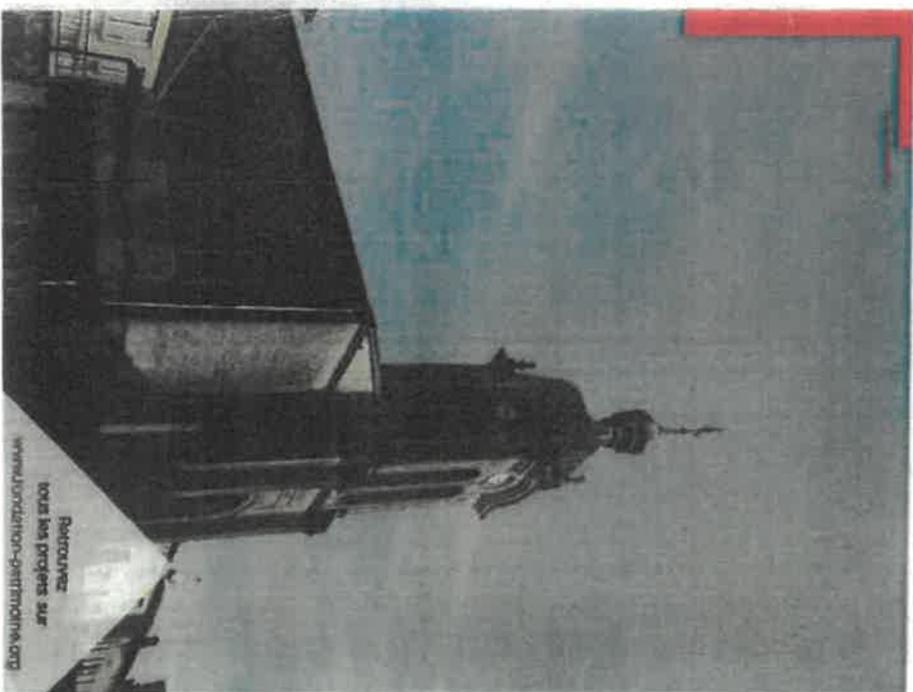
FONDATION
PATRIMOINE

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

l'église Saint-Paulin
à Anoux

Meurthe-et-Moselle



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...
L'église du village d'Anoux dédiée à Saint-Paulin remonterait au XVI^e siècle. Un cartouche en pierre remployé mentionnant la date de 1661 y a d'ailleurs été retrouvé.

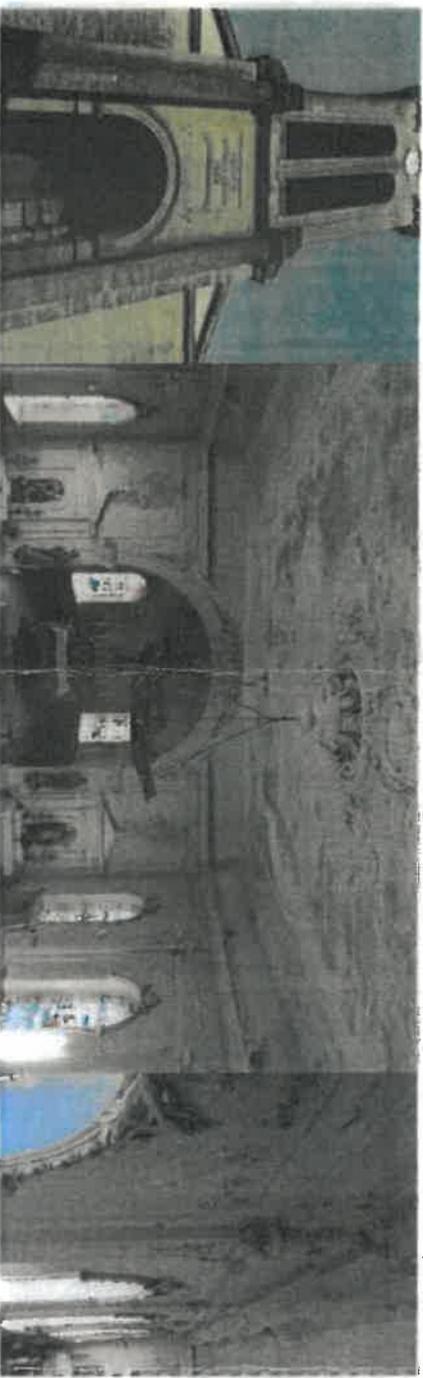
Le bâtiment en tant que tel, remanié à plusieurs reprises, agrandi en 1818, fut reconstruit de 1834 à 1836 à l'emplacement de l'ancien édifice mais dans une autre orientation, c'est-à-dire perpendiculairement à la rue principale.
Le nouveau clocher terminé en 1869 donne à l'église d'Anoux son aspect actuel.

LE PROJET DE RESTAURATION
A l'intérieur de l'église, même si l'ensemble paraît encore solide, les peintures et enduits qui n'ont pas été refaits depuis très longtemps sont défraîchis et demandent réparation.

A plusieurs endroits, les moulures en plâtre du plafond s'effritent et tombent au sol pouvant provoquer, à court terme, des accidents corporels suite à la chute de débris.
Il est donc impératif pour la sécurité des fidèles de consolider et restaurer certains endroits du plafond.

Cette réhabilitation ayant un coût significatif pour la commune, la municipalité compte sur votre générosité pour mener à bien ce projet de rénovation !

| | |
|---------------------|----------------|
| Montant des travaux | 35 632,67 € HT |
| Objetif de collecte | 10 000 € |
| Début des travaux | Printemps 2021 |



Photos prises à Anoux (France)

BON DE SOUSCRIPTION

Qui, je fais un don pour aider la restauration de

l'église Saint-Paulin à Anoux

Et j'accuse que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépose la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/66889

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Paulin à Anoux

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

*Le reçu fiscal vous sera adressé par email et établi à l'attention de l'interlocuteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.**

de bénéficiaire d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt : sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

| | | |
|------|-------|-------|
| 50 € | 200 € | 500 € |
|------|-------|-------|

Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu

| | | |
|------|------|-------|
| 17 € | 68 € | 170 € |
|------|------|-------|

(réduction d'impôt à hauteur de 66%, du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)

Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière

| | | |
|--------|------|-------|
| 12,5 € | 50 € | 125 € |
|--------|------|-------|

Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (certaines limites est attribuée lorsque le don est de 88 000 €)

Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés

| | | |
|------|------|-------|
| 20 € | 80 € | 200 € |
|------|------|-------|

Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 8% du chiffre d'affaires HT

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courriel postal, merci de cocher la case «comme ci-dessus»

UNE NOUVELLE MAISONNETTE A L'AIRE DE JEUX

Devenue vétuste et présentant des dangers pour les enfants, la petite maisonnette de l'aire de jeux a été changée au cours de l'année 2020.

Des tables neuves ont également été installées.



FUSION POLYMAG / ORNE THD

Depuis de nombreuses années la société POLYMAG assurait la télédistribution et internet pour le compte du syndicat intercommunal du câble dont le siège est à TUCQUEGNIEUX.

Actuellement 44 foyers d'Anoux sont abonnés à POLYMAG.

Le SIVU a acté par délibération du 15 décembre, le rachat de POLYMAG par la SPL ORNE THD.

Les activités de POLYMAG basculeront courant 2021 vers la nouvelle entité.

Les contrats POLYMAG en cours seront maintenus, toutefois la SPL ORNE THV fera des offres d'abonnements.

Qui est ORNE THD

C'est une SPL (société Publique Locale) Elle est composée de 9 communes : Marange-Silvange, Piervillers, Rombas, Bronvaux, Roncours, Joeuf, Moutiers, Auboué, Homécourt.

Soit 7000 clients

Elle exerce la même activité que POLYMAG, mais sur son secteur.

Elle est dirigée par un conseil d'administration composé d'élus.

Vous pouvez la découvrir sur son site internet.

Renseignement possible en mairie.

Quelles sont les communes qui composent le SIVU DU CABLE DE TUCQUEGNIEUX

Anoux, Audun le Roman, Bettainvillers, Mairy-Mainville, Mance, Mancieulles, Sancy, Trieux, Tucquegnieux.

Auxquels s'ajoutent les communes de Lantéfontaine/Immonville, Les Baroches/Généville, Flévilles/Lixières, Briey, Avril, Hatrize, Lubey et Mont-Bonvillers non adhérentes au syndicat, mais couvertes par POLYMAG

CONCOURS PHOTOS 2020

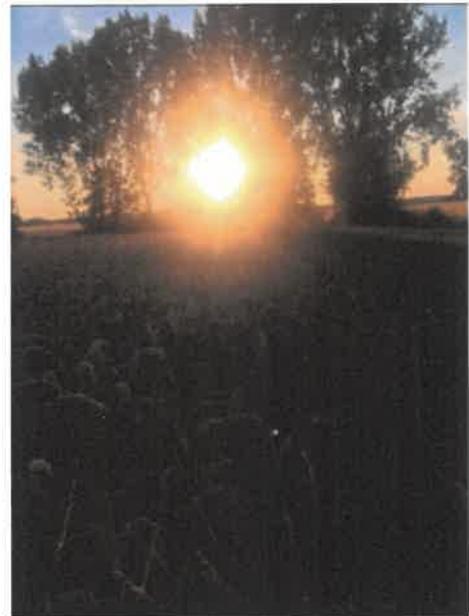
Thème : chemins et forêts

Le concours photos 2020 n'a pas été une réussite comme les précédentes années. Vu le nombre de photos déposées en mairie, un classement était difficile.

Le conseil a pris la décision de récompenser les personnes qui y ont participé d'une manière identique



FOREST Noa (-18ans)



SCHMITT Laëtitia



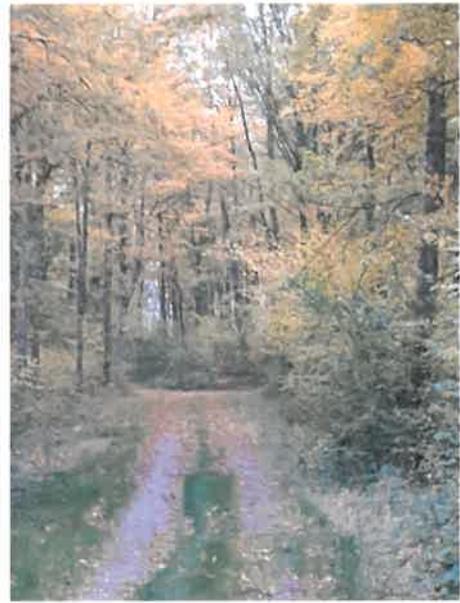
BONANSEA Gérard



LECHNER Virginie



WATRIN Nelly



BOURHOVEN Christophe



SCHMITT Pierre



SCHMITT Marie- Paule

INFORMATIONS DIVERSES

UNE CHORALE A ANOUX

A l'initiative d'une personne de la commune, Monsieur NICOLAI Didier, une chorale est en cours de constitution dans notre commune.

Il s'agit d'une démarche intéressante et positive pour la vie de notre commune.

Pour tout renseignement 06 09 32 09 98.

COLIS DE NOEL 2020

Cette année 2020 restera dans les mémoires. C'est bien la première fois que le repas des anciens n'a pu se tenir.

Dans ce contexte sanitaire compliqué le conseil municipal a pris la décision d'offrir un coffret à chaque personne âgée de plus de 65 ans.

SACHETS SAINT NICOLAS

La traditionnelle visite de Saint Nicolas au domicile des enfants n'a pu avoir lieu cette année.

Néanmoins, un sachet de confiserie a été offert par la mairie aux enfants de 0 à 10 ans concernés.

LE CHEMIN DE LA CROIX COLLIGNON A 30 KM/H

Le chemin de la croix collignon est surtout un chemin d'exploitation pour le monde agricole ainsi que la route d'accès au cimetière, mais ce chemin est aussi un sentier de randonnée pour les familles surtout au printemps et en été.

Afin de prendre en compte les remarques de nombreux habitants et sécuriser la circulation des piétons, la circulation sera prochainement limitée à 30 km/h.

CHIENS DANGEREUX

Le permis de détention

La détention de chiens de 1^{er} et 2^{eme} catégories est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside (article L 211-14 du code rural).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout propriétaire de chien dangereux doit être titulaire d'un permis de détention.

Cette délivrance est subordonnée à la production de pièces justifiant

- De l'identification du chien
- De la vaccination antirabique du chien en cours de validité.
- D'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés au tiers par l'animal.
- Pour les chiens mâles et femelles de la 1^{ère} catégorie, de la stérilisation de l'animal.
- De l'obtention par le propriétaire de l'animal ou la personne qui le détient, de l'attestation d'aptitude.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER A LA MAIRIE



Classement

1^{er} – Mr et Mme Franck DI BENEDETTO et Mr et Mme Pierre SCHMITT

2^{ème} – Mr et Mme Joseph KWOKA

3^{ème} – Mme LOESEL Marie-Claude

4^{ème} – Mr et Mme PEZZETTA Philippe et Mr et Mme BRIOT Claude

5^{ème} – Mr et Mme BOURHOVEN Christophe

Cette année, la cérémonie de remise des diplômes n'a pas pu être organisée en raison de la crise sanitaire.

Tous les gagnants ont reçu des bons d'achat de 70 à 25 euros.



ARRETE MUNICIPAL SUR LE BRUIT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR EN ESPACE NATUREL.

L'année 2020 a été marquée par de nombreuses réclamations de la part des habitants sur les nuisances sonores causées par la circulation des motos, quads... en forêt ou en espace naturel.

Cette situation était de nature à créer certains dégâts.

La municipalité a pris un arrêté municipal, approuvé par une délibération du conseil municipal, afin de préciser et réglementer la circulation des véhicules à moteur en forêt et en espaces naturels.

Des panneaux précisant l'interdiction seront posés aux endroits appropriés en accord avec la gendarmerie.

Circulation des véhicules à moteur

Vu le Code de l'environnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212 - 1 , 1.2212-2 , L 2213-4

Vu le Code de la route

Vu le Plan Départemental et intérieur des itinéraires de randonnées,

Considérant qu'aux termes de l'article L2213 - 4 du Code Général des collectivités territoriales précité, le Maire peut interdire par arrêté motivé, l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies est de nature à compromettre la protection des espaces naturels remarquables de la commune.

Considérant que la forêt communale définie au Plan Local d'Urbanisme est identifiée en tant qu'espace protégé

Considérant que les espèces animales présentes dans ces espaces sont dérangées par la circulation des véhicules à moteur à certaines périodes de reproduction des espèces.

Considérant que la circulation des véhicules motorisés et la traversée du territoire communal ne s'en trouvent pas empêchées par ailleurs, compte- tenu des autres voies existantes à la circulation publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Mr le Maire à prendre un arrêté dans les conditions suivantes :

ESPACES NATURELS

FORET COMMUNALE

La circulation des véhicules à moteur est interdite :

- Dans toutes les parcelles
- Les chemins et lignes séparant les parcelles
- Dans les forêts communales de MULTAT, Queue de Géline, Quart en réserve, Bois du Milieu

Cas particuliers :

- Exploitants forestiers :

Les entreprises exerçant une activité sous contrat avec l'ONF et la Commune sont autorisées à réaliser les travaux prévus au contrat

- Affouagistes

Les affouagistes, dans le cadre de leurs travaux, sont autorisés à circuler, avec leurs véhicules (quad, tracteur léger) uniquement dans les chemins en lignes séparant les parcelles. L'accès à l'intérieur de la parcelle est interdit.

- Véhicules communaux et de secours :

Les véhicules de service de la commune ainsi que les véhicules de secours et de gendarmerie sont autorisés à circuler en forêt.

PRES ET CHAMPS

L'accès aux parcelles agricoles est exclusivement réservé aux exploitants agricoles

CHEMINS COMMUNAUX

La circulation des véhicules à moteur homologués : quad, moto, 4X4 est autorisé sur les chemins communaux suivants :

Chemin Grand Pré

Chemin de la Croix Collignon

Chemin de Multat

Blanche Sente

Queue de Géline

Les Olivettes

Chemin des éoliennes

Etc.....

Est réglementée:

Vitesse limitée à 30 km

Respect de l'arrêté départemental et de l'arrêté communal sur les nuisances sonores

Les agriculteurs ne sont pas concernés par ces dispositifs.

Activités sportives :

Toute pratique sportive de la part de quad, moto- cross et 4X4 est interdite.

PROJETS DE METHANISATION

De nombreux projets de méthanisation se sont réalisés ces derniers mois (ex Mance), ou sont en cours, FLEVILLE / LIXIERES et LANDRES.

Le projet de Fléville/Lixières concerne particulièrement notre commune, le bio gaz produit sera acheminé via une conduite enterrée de Fléville-Lixières vers Anoux. Ce gaz, une fois la commune traversée, sera acheminé vers Mance au même titre que le gaz qui sera produit à Landres.

Actuellement des négociations sont en cours avec GRDF pour déterminer le parcours de la canalisation sur le territoire de la commune.

A noter que la commune d'Anoux devrait être aux dires de GRDF alimentée prioritairement et à 100 % par le gaz produit à Fléville /Lixières.

Ce qui ferait de notre commune une exception.



En feuilletant les archives

1917,

Nous, soussigné TOUCHOT Charles, Maire de la commune d'ANOUX, canton et arrondissement de BRIEY, département de MEURTHE ET MOSELLE, ayant appris aujourd'hui dans l'après-midi qu'un soldat allemand avait assassiné Madame PIERRE dans sa maison sur le chemin de MANCIEULLES.

Nous nous sommes rendus sur les lieux avec le secrétaire de mairie BORRE Jacques et nous avons vu Mme PIERRE qui venait de mourir. Nous avons interrogé Madame COUE qui habitait la seconde maison sur le chemin de MANCIEULLES et elle nous a déclaré avoir été chez elle quand elle entendit tirer plusieurs coups de revolver à côté de la maison PIERRE.

Elle a vu Mme PIERRE sortir de la maison en courant vers la route devant la maison au bord de laquelle elle est tombée. Elle nous a montré l'endroit qui était encore maculé de sang.

On l'a rentrée et elle est morte peu d'instant après. Le fils de Mme PIERRE qui se trouvait là nous a déclaré que sa mère lui avait causé encore, lui disant qu'elle avait été violée et assassinée.

Nous avons appris aussi que l'assassin était un soldat allemand et qu'il avait pris la fuite en bicyclette après avoir fini son coup. Le lieutenant OHLENWERTHER remplaçant le commandant WEINERT permissionnaire nous a déclaré ensuite que l'assassin avait été arrêté et qu'il serait sévèrement puni.

Le 29 janvier 1916 nous nous sommes rendus à MAINVILLE pour constater le délit causé par les habitants de cette localité dans la coupe du Grand Pâquis.

Le poste allemand de Mainville nous a déclaré que Mmes SIMONIN et BLOT avaient été autorisées à ramasser le bois mort dans la dite coupe et que ces deux dernières n'avaient occasionné aucun délit. Dans la suite, nous avons appris qu'une partie des habitants du village s'était rendue au bois avec instruments tranchants et avait porté plusieurs voitures de bois, en outre le Sieur BALTU qui est dénoncé comme le plus gros délinquant. Mme COLLIGNON ayant fait aussi sa provision de bois pour trois années. Nous nous sommes rendus chez Mr BALTU, ce dernier nous a déclaré que toutes les personnes du village y étaient allées, même Mr AUBERT adjoint au Maire Ambroise POINSIGNON.

La commune d'ANOUX ayant porté plainte à la gendarmerie allemande qui en a référé à la frontière, un garde est venu à MAINVILLE et après avoir consulté le poste s'est rendu chez Mr AUBERT adjoint, lui ordonnant de faire annoncer de suite qu'il était sévèrement défendu de se rendre dans la coupe et d'emporter aucun produit.

Mr AUBERT nous a déclaré s'être conformé à ces ordres et dément les dénonciations portées contre lui.



EXCURSION A PARIS



Visite de Strasbourg en 51



*Mr le Maire et son conseil municipal vous souhaitent une
bonne année 2021*

Conception :

Berg André

Di Benedetto Franck

Schmitt Pierre

Suc Marielle